

129^e **CONGRÈS
NATIONAL**
des **SAPEURS ■ POMPIERS**
DE FRANCE

GUIDE CONGRES

CNSPF 2023

TOULOUSE
2023

du **4** au **7**
octobre

MEETT
& centre-ville
de Toulouse



GUIDE OFFICIEL CNSPF 2023

Bon de commande

N° :

Pour toute correspondance ou renseignements relatifs à la publication :
M. MALEK - EUROPRESS - 3, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
92300 Levallois-Perret - Tél. : 01 47 48 95 95 - Mail : secretariat@europress.fr

Raison sociale :
Souscrit par :
En sa qualité de :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél. : Portable :
Email :
Déclare souscrire : insertion de : Page(s) - Au format : mm

| Emplacements | Formats mm | Tarifs HT |
|---|------------------|------------|
| <input type="checkbox"/> 4° de Couverture | L 210 x H 297 mm | 4 750 € HT |
| <input type="checkbox"/> 2° ou 3° de Couverture | L 210 x H 297 mm | 4 000 € HT |
| <input type="checkbox"/> Double page | L 420 x H 297 mm | 3 500 € HT |
| <input type="checkbox"/> 1 page intérieur | L 210 x H 297 mm | 2 000 € HT |
| <input type="checkbox"/> 1/2 page | L 187 x H 130 mm | 1 200 € HT |
| <input type="checkbox"/> 1/4 page | L 91 x H 130 mm | 650 € HT |

PRIX H.T.

, €

, €

Total H.T.

, €

T.V.A. (20%)

, €

Éléments joints : Oui Non Publicité à réaliser : Oui Non

Nous remercions les aimables annonceurs de se conformer aux formats indiqués. Fichiers PDF haute résolution ou JPEG 300 DPI. 5mm de fond perdu et traits de coupe pour les formats pleine page.

(Envoi des éléments impératif avant le 15 août 2023)

Total T.T.C. : , €

Mode de règlement :

- Règlement par chèque** à l'ordre de ASS COMYP 2023
(49 chemin de l'Armurié - CS80123 - 31772 Colomiers Cedex)
- Virement bancaire :**
(Banque 17807 – Guichet 00035 – N° de compte 25521422215 - Clé RIB 64
IBAN : FR76 1780 7000 3525 5914 2221 564 – BIC : CCBPFRPPTLS)

Le Souscripteur

Date, signature et cachet du souscripteur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Tout ordre de souscription retourné et signé à toute valeur d'accord de l'annonceur et implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente. 2. La souscription à laquelle participe l'annonceur n'est susceptible d'aucune contrepartie d'ordre administratif ou autre. 3. L'ensemble des éléments techniques est à la charge de l'annonceur qui devra les faire parvenir impérativement à exposants-comipy2023@sdis31.fr avant le 15 août 2023. Le format des emplacements ainsi que les spécificités techniques devant être respectés. Dans le cas où l'annonceur confie la réalisation de son annonce, des frais techniques lui seront facturés en sus. Une épreuve avant parution dite « bon à tirer » lui sera adressé qu'il devra retourner signée et portant la mention « bon à tirer ». Tout épreuve n'ayant pas été retournée dans le délai des 3 jours suivant son envoi sera réputée acceptée. 4. Dans les cas où les éléments techniques ne seraient pas parvenus dans les délais et que l'annonceur n'ait pas fait le nécessaire pour en informer le service communication, il sera inséré à la place réservée une formule générale (non, marque, adresse de l'annonceur). 5. Le représentant chargé de vendre les espaces publicitaires de la revue ne peuvent aucunement se prévaloir du titre de sapeur-pompier. Toute modification des termes du contrat initial issu de l'annonceur ne pourra s'effectuer qu'après en avoir fait la demande écrite au responsable du service communication et en avoir obtenu son accord. 6. En aucun cas une publicité ne peut être annulée passé le délai des 8 jours suivants la date de souscription. Passé ce délai, cette commande est considérée ferme et définitive. Toute demande d'annulation devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception. 7. Dans tous les cas, COMIPY 2023 se réserve le droit de refuser une publicité dont le contenu ou la forme ne correspondrait pas à l'esprit de la revue. 8. Chaque annonceur recevra un justificatif de parution et du travail effectué. 9. Le service communication ne peut assurer d'exclusivité aux annonceurs sauf si les deux parties sont liées par une convention. Les paiements s'effectuent au plus tard le 15 Août.